

de Valleyfield, et Mgr Marois, représentant l'archevêque de Québec, Mgr Decelles, représentant l'évêque de St-Hyacinthe, M. l'abbé Douville, représentant l'évêque de Nicolet, Mgr Chalifoux, représentant l'évêque de Sherbrooke, le très révérend H. Baril, représentant l'évêque des Trois-Rivières. Les laïques présents étaient MM. Langelier, Robidoux, Chapais, Ouimet, Murphy, Crépeau, Guay, Stenson et M. de LaBruère, surintendant, président du Comité. Soit *douze* membres du clergé catholique et *neuf* laïques catholiques. La résolution citée plus haut fut proposée par Mgr Bruchési lui-même.

II.—Dans le remarquable discours que Mgr l'archevêque de Montréal prononça à l'ouverture des conférences, l'histoire de la création des conférences diocésaines fut raconté en détail. Mgr Bruchési ne mentionna nullement l'offre d'argent que le gouvernement lui aurait faite au sujet des conférences. Au contraire, Sa Grandeur déclara ce qui suit : "Le projet fut voté à l'unanimité au Comité, et le gouvernement donna son entière approbation."

L'affirmation de M. l'abbé Meifuss manque donc d'exactitude.

Voici précisément ce qui s'est passé au sujet de ces conférences (nous en parlons pertinemment, car nous avons travaillé à leur organisation, et cela, sur l'invitation de Mgr l'archevêque de Montréal lui-même) : Depuis deux ans, les membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique étudiaient le meilleur mode à suivre pour créer des cours de pédagogie en faveur des institutrices laïques de la province de Québec. Au mois de mai 1901, d'un commun accord, les archevêques et les évêques de cette province, par la bouche de Mgr Bruchési, proposèrent d'organiser des conférences pédagogiques dans chaque ville épiscopale, sous la direction immédiate de l'Ordinaire. Cette proposition fut adoptée, comme nous l'avons démontré il y a un instant, à l'unanimité des membres du Comité catholique.

L'œuvre des conférences diocésaines était fondée. Les amis de l'éducation catholique ont jugé alors cette démarche de nos premiers pasteurs très heureuse et très opportune.

Ainsi, l'initiative est venue du Comité catholique et non du gouvernement, qui s'est contenté de permettre la dépense d'une certaine somme du trésor public. Il est resté bien sagement dans son rôle d'*aide*, de *pourvoyeur* : qui peut l'en blâmer ?

Une fois le principe des conférences diocésaines accepté, Mgr l'archevêque de Montréal se mit à l'œuvre immédiatement. Le programme des conférences fut tracé et des professeurs d'expérience furent invités à donner des cours de méthodologie. Les choses allèrent si bien, que six cents institutrices laïques manifestèrent le désir de suivre cette *session normale* qui